

MCE 7954  
GHOUNANI AHMED

Demande Annulation pec

Je vous prie de bien Auber  
me demandé de pec CL ZARHOUN

ND: 114816.

114816

Merci

✓



Le 10 mai 2022

*CL ZARHOUN*  
34 RUE ZARHOUN (EX RUE DE REIMS) MERS SULTAN  
CASA, 20000  
MAROC

**Objet : PRISE EN CHARGE PARTIELLE**

**Identifiant adhérent : 0007954\_1954-07-01\_AHMED**

**N/REF : 20221300015343**

**Adhérent : GHOUNANI AHMED**

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que nous prenons en charge les frais de soins de AHMED GHOUNANI.

Nous vous prions de noter que le restant à charge à régler directement par l'adhérent et que cette prise en charge est valable à concurrence de :

- Part Mutuelle : 1694.00 MAD
- Restant à charge adhérent : 706.00 MAD

Validité de prise en charge : du 10-05-2022 au 10-08-2022.

Pour le règlement de votre facture, nous vous prions de bien vouloir l'adresser jointe au double de la présente à la MUPRAS :

**Centre d'affaire Allal Benabdelah. 49, Angle Rue Allal Benabdelah et Rue Mohammed Fakir  
6ème Etage. Casablanca.**

Nous vous remercions d'avance pour l'aide et l'assistance que vous apporterez à AHMED GHOUNANI.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de nos sincères salutations.

*Directeur MUPRAS*

**CONDITIONS ET MODALITÉS :**

Le règlement des factures relatives aux prises en charge est soumis aux conditions suivantes :

- La facture doit être nominative et conforme aux informations indiquées sur la prise en charge.
- Toute facture doit être accompagnée :
  - ✓ D'une copie de la présente prise en charge,
  - ✓ Des notes d'honoraires des praticiens,
  - ✓ Du compte rendu et des justificatifs des actes pratiqués,
  - ✓ Du détail de la pharmacie, radiologie et biologie (sous pli fermé).
- Toute facture doit être obligatoirement signée par notre adhérent.
- Toute facture doit comporter l'IF, l'ICE et le RIB (24 chiffres) du prestataire.

